

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : désherbage cdi

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/01/2017
Réuni le : 08/02/2017
Sous la présidence de : Herve Massart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la sortie des ouvrages du cdi

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

désherbage cdi-le conseil d'administration approuve la sortie des collections du centre de documentation et d'information. Ces ouvrages seront donnés aux usagers en priorité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

apprenti journaliste-le conseil d'administration approuve la signature de la convention apprenti journaliste

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à AUCHWITZ , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voyage auchwitz-le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à exécuter le voyage à Auchwitz modifié selon le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

horizon multimédia-le conseil d'administration autorise la signature de la convention horizon multimédia

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 03/02/2017,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

effectif et structure-vu l'avis du conseil de la vie lycéenne du 8 février 2017, le conseil d'administration valide la prévision d'évolution des effectifs et des structures pour l'année scolaire 2017-2018

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	7
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 03/02/2017

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH-le conseil d'administration accepte la proposition de répartition de la dotation globale horaire 2017-2018

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 9

Blancs : 0

Nuls : 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : procès verbal du conseil d'administration

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 55
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/01/2017
Réuni le : 08/02/2017
Sous la présidence de : Herve Massart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le proces verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2016
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
le conseil d'administration approuve le procès verbal du 28 novembre 2016.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 03/02/2017,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

variation de postes du TRMD-vu l'avis du conseil de la vie lycéenne du 8 février 2017, le conseil d'administration valide les propositions de création et suppression de poste du chef d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	9
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

voyage Barcelone-le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à exécuter le voyage à Barcelone modifié selon les termes de la pièce jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le conseil d'administration, informé de la décision budgétaire 1 approuve la DBM 2 modifiant les crédits des voyages à Auschwitz et Barcelone

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention pepp's-le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la pepp's dont l'objet est d'organiser 4 interventions "se préparer aux examens" pour 1200 euros sur financement PAPET 230

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 21/01/2017
Réuni le : 08/02/2017
Sous la présidence de : Herve Massart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BATTEUR CUISINE CENTRALE -le conseil d'administration accepte le don d'un batteur pour la cuisine centrale.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/01/2017

Réuni le : 08/02/2017

Sous la présidence de : Herve Massart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 03/02/2017
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 08/02/2017

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

pentecote-le conseil d'administration accepte que la les modalités de compensation de la journée de solidarité soit organisé les 3 mai et 28 juin de 14h00 à 18 h00

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0